

e. a. en Belgique, Servais lui avait fait remettre son projet de loi afin de se rendre compte de la manière du gouvernement luxembourgeois d'apprécier la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Or, ce fut l'organe de Bismarck, la «Norddeutsche Zeitung» qui, peu après, «examina le projet en détail, en approuvait toutes les dispositions, et le présentait en quelque sorte comme un modèle à imiter.»⁵⁾

Emmanuel Servais ayant, dans son dernier discours prononcé en cette matière à la Chambre, invoqué comme argument de poids «qu'il s'est établi un *modus vivendi* entre le Gouvernement et la Cour de Rome au sujet de la nomination du chef du culte catholique»⁶⁾ — 20 des 26 députés présents à la séance de la Chambre du 3 avril votèrent pour le projet, contre 5 et 1 abstention. La loi fut sanctionnée le 23. 6. 1873.

Le 25. 5. 1873 Emmanuel Servais réforma son dernier ministère qui comprenait maintenant H. Vannérus (Justice), Salenty (Intérieur) et V. de Roebé (Finances).

Deux mois plus tard il signa une nouvelle convention avec la Société des Chemins de Fer Prince-Henri représentée par son administrateur-délégué Fr. Majerus. Cette convention, approuvée par la loi du 25. 10. 1873, prévoyait — outre des embranchements industriels — l'exploitation des lignes principales suivantes: de Bettembourg à Remich avec embranchement par Mondorf vers Sierck; de Colmar à Larochette; de Bastogne par Wiltz à un point du chemin de fer du Nord; d'un point de la ligne de l'Attert (aux environs d'Eischen) par Reichlange ou Redange vers la frontière belge; de Clémency à la frontière belge vers Athus; d'une ligne formant le prolongement de la ligne de l'Attert vers les frontières belge et prussienne dans la direction de Bas- et Hautbellain.⁷⁾ Mais qui trop embrasse... Dire qu'il ne fallut pas plus de quatre ans pour voir le «Prince-Henri» déclaré déchu de ses concessions et Servais nommé son séquestre!

Le 10. 10. 1873 — dix jours avant l'inauguration du tronçon de Diekirch à Echternach*) — le Prince-Lieutenant rappelle à Servais que lors de la signature de la première convention il avait été entendu qu'à l'ouverture des premières sections on proposerait des décorations pour les signataires Philippart et Gendebien ainsi que pour M. Wilmart, secrétaire général de la Compagnie. Le Prince trouva «que ces décorations remises aux titulaires le jour de l'inau-

*) L'inauguration de la section de la Sûre du chemin de fer Prince-Henri eut lieu à Echternach le 20. 10. 1873. Les mauvaises langues qui prétendaient (et qui continuent de prétendre) que les Epternaciens ont l'habitude de venir en retard en ont eu pour leur compte en constatant que le Conseil échevinal arriva vingt minutes trop tard pour recevoir le Lieutenant du Roi. Mais ce qu'elles ne disaient pas c'est que le train avait vingt minutes d'avance!^{7bis)}